



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100 UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2303 391

Le 1^{er} juin 2023

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des données opérationnelles en lien avec le chantier en cours du pont-tunnel Louis-Hippolyte-la Fontaine*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 21 mars 2023 et qui visait les points suivants :

1. Nombre de photos radars installées sur le site du pont-tunnel Louis-Hippolyte-la Fontaine ;

À la suite d'une communication avec vous, vous nous avez précisé que vous souhaitez obtenir ces renseignements pour la période 2021 à 2022.

Au courant de l'année financière allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, **aucun cinémomètre radar** n'a été déployé par la Sûreté sur le site du pont-tunnel Louis-Hippolyte-la Fontaine.

2. Nombre d'opérations policières qui ont eu lieu sur le site du pont tunnel Louis-Hyppolite-La Fontaine en 2021-2022 ;

En réponse à ce point, **123 opérations policières** ont eu lieu Sûreté sur le site du pont-tunnel Louis-Hyppolite-La Fontaine entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022.

3. Nombre d'opérations policières qui sont prévues sur le site du pont tunnel Louis-Hyppolite-La Fontaine en 2022-2023 ;

Pour ce point, il y a eu **443 opérations policières** qui ont été effectuées sur le site du pont tunnel Louis-Hyppolite-La Fontaine entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.

4. Nombre d'effectifs policiers déployés sur le site du pont-tunnel Louis-Hippolyte-la Fontaine en 2021-2022 ;

Concernant le nombre d'effectifs policiers déployés sur le site du pont tunnel Louis-Hyppolite-La Fontaine, ce nombre s'est élevé à **123 policiers** pour la période entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022.

Veuillez prendre en considération que ce nombre reflète uniquement les policiers ayant été assignés en surveillance lors d'opérations policières en lien avec les travaux sur le site du

chantier du pont-tunnel Louis-Hippolyte-la Fontaine. Ce nombre n'inclut pas les déplacements de policiers sur appel.

5. Nombre de contraventions émises sur le site du pont-tunnel Louis-Hippolyte-la Fontaine en 2021-2022 ;

Le nombre de contraventions émises dans la période allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 sur le site du pont-tunnel Louis-Hippolyte-la Fontaine s'est élevé à **2509 contraventions**.

6. Nombre d'accidents, incluant le nombre de blessés sur le site du pont-tunnel Louis-Hippolyte-la Fontaine ;

À la suite d'une communication avec vous, vous nous avez précisé que vous souhaitez obtenir ces renseignements pour la période 2021 à 2022.

Au courant de l'année financière allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, un total de **792 collisions** ont été comptabilisées sur le site du pont-tunnel Louis-Hippolyte-la Fontaine. Plus précisément, ce total est composé de **661 collisions matérielles** et **131 collisions avec blessés**.

Toutefois, concernant le nombre de blessés, nos systèmes ne permettent pas d'isoler cette donnée. Par conséquent nous ne pouvons pas donner suite à cette partie de votre requête (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

7. Mesures déployées afin d'assurer et d'accroître la sécurité des travailleurs de la construction sur le site du pont-tunnel Louis-Hyppolite-La Fontaine ;

8. Mesures déployées afin d'assurer et accroître la sécurité des signaleurs de la route sur le site du pont tunnel Louis-Hyppolite-La Fontaine.

En réponse à ces deux derniers points, nous vous informons que par son mandat, la Sûreté du Québec doit voir à faire respecter le code de la sécurité routière et ses lois connexes afin de prévenir les accidents sur le réseau routier.

Spécifiquement, la stratégie de surveillance est élaborée avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable selon le plan d'opération de surveillance des chantiers dans lequel il est prévu :

- De maintenir des services d'assistance policière sur le site lorsque survient une circonstance inattendue ;
- De planifier les stratégies de surveillance en collaboration avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable et selon leurs besoins ;
- D'intervenir dans les zones de travaux en fonction des comportements à risque de collision (vitesse et distraction) ;
- D'assurer une visibilité policière sur le réseau et des échanges avec les responsables de chantier.

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi mentionné ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Zaki M. Grigahcine
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels